

Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Sigle

Afssa



La création de l'Afssa s'inscrit dans le cadre du renforcement général de la sécurité sanitaire qui, avec la loi du 1^{er} juillet 1998 prévoit en outre la création d'une agence en charge de l'ensemble des produits de santé et de l'Institut de veille sanitaire.

Création

Avril 1999

Statut

Établissement public placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de la Consommation.

Effectifs

800 personnes.

De nombreux experts participent aux travaux des commissions

Budget

380 millions de Francs en 2000

Organisation

Le conseil d'administration est présidé par Bernard Chevassus-au-Louis. Il est composé de 12 représentants de l'État, de 2 représentants des organisations de consommateurs, d'un représentant des organisations professionnelles agricoles, d'un représentant de l'industrie agro-alimentaire, d'un représentant du commerce et de la distribution, d'un représentant de la pharmacie vétérinaire et de trois personnalités qualifiées et trois représentants du personnel. Martin Hirsch est le directeur général de l'établissement. Le conseil scientifique est présidé par Gérard Pascal.

Coordonnées

Agence française de sécurité sanitaire des aliments
23, avenue du Général de Gaulle
BP 19
94701 Maisons-Alfort cedex
Téléphone : 01 49 77 13 50
Télécopie : 01 49 77 90 05

Missions : Une agence de veille, d'alerte et d'expertise...

● Évaluer les risques sanitaires et nutritionnels que peuvent présenter les aliments destinés à l'homme ou aux animaux, y compris ceux pouvant provenir des eaux, des procédés et conditions de production, transformation, conservation, transport, stockage et distribution des aliments, ainsi que des maladies animales, de l'utilisation de médicaments vétérinaires, de produits phytosanitaires, d'organismes génétiquement modifiés, etc. Elle est obligatoirement consultée sur les projets de dispositions législatives ou réglementaires portant sur ces domaines.

● Assurer auprès du ministère de l'Agriculture et des autres ministères intéressés l'appui scientifique nécessaire à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des mesures prises dans les domaines de la santé animale, du médicament vétérinaire, du bien-être des animaux et de leurs conséquences sur l'hygiène et la sécurité des aliments destinées à l'homme ou à l'animal.

● Délivrer, dans le cadre de l'agence nationale du médicament vétérinaire qui est intégrée en son sein, les autorisations de mise sur le marché des médicaments vétérinaires.

L'Afssa peut proposer toute mesure qu'elle juge opportune pour préserver la santé publique. Elle rend publics ses avis et recommandations. Elle recueille les données nécessaires à l'exercice de ses missions, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des consommations alimentaires. Les données collectées par les services de l'État lui sont accessibles.

Elle peut être saisie par les associations de consommateurs.

Elle est consultée sur les programmes de contrôle et de surveillance mis en œuvre par les services de l'État et peut proposer des priorités, formuler des recommandations, demander des contrôles ou investigations spécifiques.

Laboratoires

L'Agence comprend 13 laboratoires qui exercent plusieurs types d'activités :

- des travaux de recherche, le plus souvent de recherche appliquée ;
- des activités de références : plusieurs sont agréées comme laboratoire de référence au niveau français ou européen et collaborent avec les autres laboratoires dans un cadre international ;
- des activités d'expertise, à la demande d'un ministère ou dans le cadre de partenariats avec d'autres organismes.

Recherche

L'Afssa mène des programmes de recherche scientifique et technique, de manière autonome ou avec le concours d'organismes publics ou privés de recherche, de développement et d'enseignement.

- L'Agence a réuni dans l'urgence et à trois reprises un groupe d'experts sur l'analyse du risque de contamination à la dioxine. Les avis de l'Agence ont contribué à permettre au Gouvernement de prendre les mesures adaptées à la gestion de cette crise.
- L'Afssa a été saisie sur l'évaluation du risque sanitaire lié à *aux listéria monocytogènes* dans l'alimentation au stade de la consommation, avec des seuils d'alerte correspondants.
- Un groupe de travail a été mis en place au sein de l'Afssa sur l'alimentation animale présidé par le Professeur D. Dormont.
- L'Afssa analyse la situation de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), en liaison avec le Comité interministériel sur les encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESST). La création d'une animalerie de haute sécurité pour l'étude des ESST a aussi été annoncée.